



Rapport d'enquête

Subventions du Fonds mondial à la République populaire du Bangladesh

Un Récipiendaire – Dépenses frauduleuses liées à des
formations

GF-OIG-18-002
19 janvier 2018
Genève, Suisse

La version en langue française de ce rapport est une traduction de courtoisie, la version en langue anglaise faisant foi.

Qu'est-ce que le Bureau de l'Inspecteur général ?

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) assure la sauvegarde des actifs, des investissements, de la réputation et de la pérennité du Fonds mondial en veillant à ce qu'il prenne les mesures appropriées pour mettre fin aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Grâce à des audits, des enquêtes et des travaux consultatifs, il promeut les bonnes pratiques, réduit les risques et informe de façon complète et transparente sur les abus.

Créé en 2005, le BIG est une composante à part entière du Fonds mondial dont il est toutefois indépendant. Il rend des comptes au Conseil via son Comité des finances et de la vérification, et sert les intérêts de l'ensemble des parties prenantes du Fonds mondial. Ses travaux respectent les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et les Lignes directrices uniformes en matière d'enquête de la Conférence des enquêteurs internationaux.

Contactez-nous

Le Fonds mondial considère que chaque dollar compte et n'a aucune tolérance pour la fraude, la corruption et le gaspillage qui empêchent d'acheminer les ressources jusqu'aux personnes qui en ont besoin. Si vous suspectez des irrégularités ou des actes répréhensibles dans les programmes financés par le Fonds mondial, il conviendrait que vous les déclariez au BIG en le contactant aux coordonnées ci-dessous. Voici quelques exemples d'actes répréhensibles qu'il conviendrait de dénoncer : vol d'argent ou de médicaments, utilisation des fonds ou d'autres actifs du Fonds mondial à des fins personnelles, fausses factures, mise en scène de fausses formations, contrefaçon de médicaments, irrégularités dans les processus d'appel d'offres, pots-de-vin et dessous-de-table, conflits d'intérêts, violations des droits de l'homme...

Formulaire en ligne >

Disponible en anglais, français, russe et espagnol

Courrier postal :

Bureau de l'Inspecteur général
Fonds mondial
Chemin de Blandonnet 8, CH-1214
Genève, Suisse

Courriel :

ispeakoutnow@theglobalfund.org

Service téléphonique gratuit de déclaration :

+1 704 541 6918

Disponible en anglais, français, espagnol, russe, chinois et arabe

Message téléphonique – Boîte vocale 24h/24 :

+41 22 341 5258

www.theglobalfund.org/oig

Rapport d'audit

Les audits du BIG étudient les systèmes et les processus en place au Fonds mondial et dans les pays pour identifier les risques susceptibles de compromettre la mission de l'Organisation de mettre fin aux trois épidémies. Généralement le BIG audite trois grands domaines : la gestion des risques, la gouvernance et la supervision. Dans l'ensemble, l'audit a pour objectif d'améliorer l'efficacité du Fonds mondial pour veiller à ce que l'utilisation des fonds qui lui ont été confiés ait l'impact maximal.

Rapport consultatif

Les rapports consultatifs du BIG ont pour but de promouvoir la mission et les objectifs du Fonds mondial via des participations génératrices de valeur ajoutée en exploitant les compétences professionnelles des auditeurs et enquêteurs du BIG. Le Conseil, les comités ou le Secrétariat du Fonds mondial peuvent demander une participation consultative spécifique à tout moment. Le rapport peut être publié à la discrétion de l'Inspecteur général après consultation de la partie prenante ayant effectué la demande.

Rapport d'enquête

Les enquêtes du BIG étudient les allégations reçues concernant des actes répréhensibles réels ou le suivi d'informations de fraude ou d'abus susceptibles de compromettre la mission du Fonds mondial de mettre fin aux trois épidémies. Le BIG réalise des enquêtes administratives et non judiciaires. Ses constatations sont basées sur des faits et des analyses connexes, ce qui lui permet d'établir des déductions raisonnables fondées sur des faits avérés.

Table des matières

1.	Synthèse	4
1.1.	Résumé	4
1.2.	Principales constatations du BIG	4
1.3.	Mesures déjà prises	4
1.4.	Résumé des actions convenues de la Direction.....	5
2.	Contexte	6
2.1.	Contexte national	6
2.2.	Différenciation des enquêtes de pays par catégorie.....	6
2.3.	Subventions du Fonds mondial dans le pays	7
2.4.	Les trois maladies.....	7
3.	Aperçu de l'enquête.....	9
3.1.	Origine et portée de l'enquête.....	9
3.2.	Types d'actes répréhensibles identifiés	9
3.3.	Dépenses non-conformes.....	9
3.4.	Montant du recouvrement proposé.....	10
3.5.	Progrès au niveau des problèmes précédemment identifiés	10
4.	Constatations.....	11
4.1	Achats frauduleux de matériels de formation d'un montant total de 107 039 dollars au siège du Récipiendaire.....	11
4.2	Achats frauduleux de matériels liés aux formations au niveau des districts pour un montant total de 2 341 dollars.....	15
4.3	Demandes frauduleuses d'honoraires et d'indemnités journalières au siège du Récipiendaire d'un montant total de 1 931 dollars.....	16
5.	Récapitulatif des actions convenues.....	17
	Annexe A : Méthodologie	18
	Annexe B : Pièces jointes.....	20
	Annexe C : Résumé des réponses	23

1. Synthèse

1.1. Résumé

Des membres du personnel d'un récipiendaire gouvernemental (le « Récipiendaire ») des subventions du Fonds mondial au Bangladesh, ont falsifié des documents pour justifier des dépenses liées à des formations entre juillet 2015 et septembre 2016. L'enquête a confirmé que des agents du Récipiendaire se sont livrés à des pratiques frauduleuses lors de la comptabilisation de fonds de subvention dépensés pour des activités de formation. Les fraudes ont été rendues possibles du fait d'infractions aux règles et protocoles d'achat que les cadres du Récipiendaire ont choisi d'ignorer et qui n'ont pas été détectées en temps voulu par les prestataires de garantie du Fonds mondial.

1.2. Principales constatations du BIG

Des agents du Récipiendaire ont falsifié des documents justificatifs et des registres d'inventaire des matériels de formation.

Par ailleurs, le Récipiendaire a acheté des matériels de formation sans respecter les règles relatives aux marchés publics du gouvernement du Bangladesh ni ses propres procédures opérationnelles standard de gestion financière. Le contournement des procédures par les cadres du Récipiendaire et l'absence de supervision des dépenses liées à des formations, y compris l'infraction aux règles relatives aux marchés publics, ont facilité la fraude.

De surcroît, des membres du personnel du siège du Récipiendaire ont frauduleusement réclamé des paiements d'indemnités journalières et d'honoraires pour des formations au niveau des districts, formations auxquelles ils n'avaient pas assisté.

L'enquête a permis d'identifier des dépenses de 111 311 dollars¹ qui sont non-conformes aux conditions générales de l'accord de subvention conclu entre le Fonds mondial et le récipiendaire principal. L'utilisation de documents frauduleux pour justifier des dépenses liées à des formations enfreint le règlement relatif aux subventions du Fonds mondial, lequel impose que « tous les biens, services et activités financés au moyen de fonds de subvention, y compris les biens et services achetés et les activités mises en œuvre par des sous-récepteurs, soient exclusivement utilisés aux fins du programme ». En outre, en ne respectant pas les règles relatives aux marchés publics du gouvernement du Bangladesh, le Récipiendaire ne s'est pas conformé au règlement relatif aux subventions du Fonds mondial.

1.3. Mesures déjà prises

Dès réception du rapport sur les allégations d'irrégularités financières, le Secrétariat du Fonds mondial a pris des mesures immédiates d'atténuation des risques. Ces mesures incluent :

- Un moratoire sur les activités de formation dirigées par le Récipiendaire au titre de la subvention, dès décembre 2016.
- Les formations essentielles peuvent être poursuivies en recourant à un mécanisme de paiement via un autre récipiendaire principal, qui est l'une des trois organisations non gouvernementales qui sont des récepteurs principaux au Bangladesh.
- Des propositions de modification de la structure de l'équipe d'agents en charge de la gestion financière et des systèmes de communication au sein du Récipiendaire.
- Le recouvrement de 1 032 dollars (82 000 BDT) de dépenses non-conformes identifiées.

¹ 8 843 215 BDT (1 USD = 79,4450 BDT (<https://www.oanda.com/currency/convert/> consulté le 30 juin 2017)).

Après avoir pris connaissance des constatations du BIG, le ministère parent du Récipiendaire a ouvert une enquête qui était toujours en cours au moment de la publication du présent rapport. Il a licencié certains agents au niveau central identifiés comme responsables des irrégularités financières constatées au sein du Récipiendaire et liées à des activités relatives à des formations et des financements. En outre, le Récipiendaire a pris des mesures pour renforcer la conformité aux règles, y compris une restructuration du système d'information financière et le recrutement d'un agent supplémentaire en charge de la gestion financière.

1.4. Résumé des actions convenues de la Direction

Le Secrétariat du Fonds mondial et le BIG ont approuvé des actions spécifiques dont le détail figure dans la section 5 du présent rapport et incluent :

- Le recouvrement d'un montant approprié établi sur la base des constatations du présent rapport.
- Des actions appropriées à l'encontre des agents du Récipiendaire identifiés comme responsables des irrégularités financières.
- La réalisation, par l'agent local du Fonds, d'un examen régulier et de contrôles ponctuels inopinés, au niveau central et sur le terrain, des contrôles de la conformité de la gestion programmatique et financière.

2. Contexte

2.1. Contexte national

Avec plus de 160 millions d'habitants, la République populaire du Bangladesh compte parmi les pays où la densité démographique est la plus élevée au monde. Au cours des dernières années, le pays a enregistré d'importants progrès au niveau de la réduction de la mortalité maternelle et infantile, de l'allongement de l'espérance de vie et de la réduction de la pauvreté. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle majeur dans l'amélioration de la santé publique, grâce à une approche communautaire.

Le Bangladesh connaît une période de croissance économique et de stabilité macroéconomique depuis le début des années 2000. Avec un PIB par habitant estimé de 1 359 dollars, le pays a enregistré une croissance moyenne annuelle par habitant de 7,1 % en 2016². Le Bangladesh est devenu un pays à revenu intermédiaire inférieur en 2016. Il se classe 139^{ème} des 188 pays de l'Indice de développement humain 2016 du Programme des Nations Unies pour le développement et 145^{ème} des 176 pays de l'Indice de perception de la corruption 2016 de Transparency International³.

Le pays est réparti en huit divisions, dont la capitale et plus grande ville, Dhaka, qui est le centre économique et politique du Bangladesh. Les divisions sont elles-mêmes subdivisées en 64 districts (zilas) et 488 sous-districts (upazilas).

2.2. Différenciation des enquêtes de pays par catégorie

Le Fonds mondial a classé les pays dans lesquels il finance des programmes en trois grandes catégories de portefeuille : 'ciblé', 'essentiel' et 'à fort impact'. Ces catégories sont principalement définies en fonction de l'ampleur du montant d'allocation, de la charge de morbidité et de l'impact sur la mission du Fonds mondial de mettre fin aux trois épidémies. Le Fonds mondial regroupe les pays en deux catégories transversales : ceux qualifiés de 'contexte d'intervention difficile' et ceux assujettis à une Politique de sauvegarde supplémentaire. Les contextes d'intervention difficiles sont des pays ou régions caractérisés par la faiblesse de leur gouvernance, un mauvais accès aux services de santé et des crises naturelles ou provoquées par l'homme. La Politique de sauvegarde supplémentaire représente un ensemble de mesures additionnelles susceptibles d'être mises en place par le Fonds mondial pour renforcer les contrôles budgétaires et de supervision dans un environnement particulièrement risqué.

Le Bangladesh est un portefeuille :

 Ciblé : (portefeuilles plus petits, charge de morbidité plus faible, risque moindre pour la mission)

 Essentiel : (portefeuilles plus importants, charge de morbidité plus élevée, risque plus élevé)

 **À fort impact : (portefeuille très important, charge de morbidité essentielle pour la mission)**

et un

 *Contexte d'intervention difficile*

 *Politique de sauvegarde supplémentaire*

² Estimation 2016 de la Banque mondiale.

³ https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016.

2.3. Subventions du Fonds mondial dans le pays

Le Fonds mondial est partenaire du Bangladesh depuis 2003. À ce jour, il a décaissé plus de 454 millions de dollars au profit des programmes de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Un ministère gouvernemental et trois organisations non gouvernementales sont les bénéficiaires principaux de l'ensemble des subventions du Fonds mondial. Par le biais des programmes nationaux de lutte contre les trois maladies, le ministère parent du Bénéficiaire met en œuvre les subventions pour le compte du Bénéficiaire principal gouvernemental.

La présente enquête concerne la subvention Tuberculose du Fonds mondial (BGD-T-NTP) mise en œuvre par une organisation appartenant à un ministère gouvernemental. Pour cette subvention, le montant signé s'élève à 31 745 708 dollars et la période de mise en œuvre court du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2017.

2.4. Les trois maladies



VIH/sida : Le Bangladesh est classé comme un pays à faible prévalence : les taux de prévalence parmi les populations clés, comme les consommateurs de drogues injectables (27,3 %), les professionnelles du sexe (0,2 %), les femmes transgenres (1,4 %) et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (0,2 %), sont plus élevés que le taux de prévalence dans la population générale⁵.

Malgré une faible prévalence, le Bangladesh est l'un des quatre pays d'Asie du Sud-Est où l'épidémie de VIH continue de se développer⁶.

12 000 personnes vivant avec le VIH⁷

2 239 personnes actuellement sous traitement antirétroviral⁸

Prévalence du VIH inférieure à 0,1 % dans la population générale



Paludisme : Le paludisme est endémique dans 13 districts sur 64. Ces 13 districts sont situés aux frontières de l'est et du nord-est, et trois d'entre eux sont classés comme des districts hautement endémiques. L'incidence du paludisme a fortement diminué de 7,7 pour 1 000 en 2008 à 0,028 pour 1 000 en 2016. Le nombre de cas a diminué de 68 %, de 84 690 en 2008 à 26 891 en 2013. Le nombre de décès a aussi chuté de 90 %, de 154 en 2008 à neuf en 2015.

3 560 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées⁹

Incidence du paludisme : 2 pour 1 000¹⁰



Tuberculose : Le Bangladesh se classe au 6^{ème} rang mondial en ce qui concerne le nombre absolu de cas de tuberculose. Il compte parmi les 22 pays à charge de morbidité élevée de tuberculose et parmi les 30 pays à charge de morbidité élevée de tuberculose multirésistante. En 2015, on estimait à 225 pour 100 000 habitants l'incidence de toutes les formes de

1 290 000 nouveaux cas de tuberculose à frottis positif détectés et traités¹⁵

Taux de réussite du traitement de la tuberculose : 94,6 % (2015/2016)¹⁶

⁵ Rapport mondial de l'ONUSIDA, aidsinfo online. <http://aidsinfo.unaids.org/>.

⁶ Rapport mondial de l'ONUSIDA 2012, p. 11.

⁷ <http://www.unaids.org/en/regionscountries/countries/bangladesh>.

⁸ ASP Medicine Category wise ART Receivers report, juillet 2017.

⁹ <https://www.theglobalfund.org/en/portfolio/country/?loc=BGD&k=3c3b504b-ffc2-4d73-a75c-69f197d07256>.

¹⁰ Examen à mi-parcours 2014 des performances du programme de lutte contre le paludisme au Bangladesh.

¹⁵ <https://www.theglobalfund.org/en/portfolio/country/?loc=BGD&k=3c3b504b-ffc2-4d73-a75c-69f197d07256>.

¹⁶ Rapport annuel sur la tuberculose, projet 2017.

tuberculose¹¹. L'incidence de la tuberculose multirésistante/résultante à la rifampicine est de 6 pour 100 000 habitants¹².

Le pays affiche une prévalence de la tuberculose de 434 (218-721)/100 000 habitants. La tuberculose est la 5^{ème} cause de décès dans le pays (6,8 % de l'ensemble des décès sont liés à la tuberculose). Cependant, la mortalité due aux décès de la tuberculose a diminué de 47/100 000 à 36/100 000 entre 2006 et 2015¹³. On estime que la tuberculose était à l'origine de 81 000 décès en 2014¹⁴.

Taux de réussite du traitement de la tuberculose multirésistante : 73 % (2015/2016)¹⁷

¹¹ Rapport annuel sur la tuberculose au Bangladesh 2016.

¹² Rapport annuel sur la tuberculose au Bangladesh 2016.

¹³ Phase II de l'étude sur la mortalité de la tuberculose au Bangladesh, décembre 2016.

¹⁴ <http://www.searo.who.int/bangladesh/world-tb-day-2016/en/>.

¹⁷ Rapport annuel sur la tuberculose, projet 2017.

3. Aperçu de l'enquête

3.1. Origine et portée de l'enquête

Juillet 2015 – Septembre 2016 : Période couverte par l'enquête

Décembre 2016 : BIG alerté d'actes répréhensibles

Origine de l'alerte :

<input checked="" type="checkbox"/>	Secrétariat
<input type="checkbox"/>	Réципиентаire principal
<input type="checkbox"/>	Sous-réципиентаire
<input type="checkbox"/>	Agent local du Fonds
<input type="checkbox"/>	Lanceur d'alerte anonyme
<input type="checkbox"/>	Audit
<input type="checkbox"/>	Autre

En décembre 2016, le Secrétariat du Fonds mondial a informé le BIG d'une utilisation potentiellement abusive de fonds de subvention au sein du Réципиентаire. Un audit externe annuel couvrant l'exercice juillet 2015-juin 2016 avait identifié des irrégularités financières pour un montant d'environ 124 354 dollars (9 314 407 BDT) au sein du Réципиентаire.

À la suite de l'audit externe, le Secrétariat a invité l'agent local du Fonds à procéder à une vérification de la mise en œuvre financière et à des examens de contrôle ponctuels des achats au titre de la subvention du Réципиентаire en novembre 2016, au niveau du siège ainsi que de deux districts.

L'examen a permis d'identifier des dépenses irrecevables d'un montant total de 162 059 dollars (12 677 901 BDT). L'enquête du BIG a consisté en un examen plus approfondi des achats relatifs à des matériels de formation au siège et dans les districts de Lalmonirhat et de Rangpur, sur une période de 15 mois identique à celle de l'examen de l'agent local du Fonds (juillet 2015 à septembre 2016).

3.2. Types d'actes répréhensibles identifiés

<input type="checkbox"/>	Coercition
<input type="checkbox"/>	Collusion
<input type="checkbox"/>	Corruption
<input checked="" type="checkbox"/>	Fraude
<input type="checkbox"/>	Problème relatif aux droits de l'Homme
<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conformité à l'accord de subvention
<input type="checkbox"/>	Problème relatif aux produits

3.3. Dépenses non-conformes

111 311 dollars (8 843 215 BDT) : L'enquête du BIG a permis de découvrir des dépenses frauduleuses au siège du Réципиентаire d'un montant total de 111 311 dollars (8 843 215 BDT), pratiquement toutes liées à des frais de formation.

3.4. Montant du recouvrement proposé

110 279 dollars (8 761 215 BDT) : L'enquête du BIG a identifié des dépenses non conformes de 111 311 dollars (8 843 215 BDT) qu'elle considère comme potentiellement recouvrables et prend acte du fait que le Secrétariat du Fonds mondial a déjà récupéré 1 032 dollars (82 000 BDT) sur ce montant (voir Constatation 4.3).

3.5. Progrès au niveau des problèmes précédemment identifiés

La dernière enquête du BIG au Bangladesh a été publiée en 2016. Elle a fait suite aux constatations d'un audit du BIG de 2011. Les enquêteurs ont découvert que des appels d'offres d'un montant de 311 637 dollars concernant des équipements médicaux étaient entachés par les pratiques suivantes : collusion, falsification des documents d'appel d'offre, sociétés-écrans inexistantes et manipulation de prix.

Le Secrétariat a récupéré le montant non justifié grâce à une mesure de « réduction d'allocation » avant la publication du rapport d'enquête. En vertu de cette mesure, le Secrétariat a réduit l'allocation du pays du double du montant à recouvrer. Ainsi, le montant des dépenses non justifiées a été déduit de l'allocation 2014-2016 au Bangladesh.

Le Secrétariat a instauré un certain nombre de mesures correctives pour atténuer les risques relatifs à l'achat de produits de santé et non liés à la santé. Du fait de l'audit du BIG de 2011 et de l'enquête consécutive, le Fonds mondial a interdit au Récipiendaire d'acheter des produits de santé et non liés à la santé¹⁸ au moyen de ses subventions.

Un nouvel audit du BIG de 2017 a constaté que les contrôles financiers au sein du Récipiendaire n'avaient pas été améliorés depuis l'audit précédent de 2011.

Précédents travaux pertinents du BIG

GF-OIG-17-027 - [Audit des subventions du Fonds mondial à la République populaire du Bangladesh](#)

GF-OIG-16-010 - [Enquête sur les subventions du Fonds mondial au Bangladesh – Programme national de lutte contre la tuberculose](#)

GF-OIG-11-005 - [Audit des subventions du Fonds mondial à la République populaire du Bangladesh \(en anglais\)](#)

¹⁸ Cela n'inclut pas les matériels de formation, lesquels font partie du budget de formation et de déplacement et non du plan de gestion des achats et des stocks.

4. Constatations

4.1 Achats frauduleux de matériels de formation d'un montant total de 107 039 dollars au siège du Récipiendaire

Le siège du Récipiendaire a frauduleusement facturé des dépenses relatives à des achats de matériels de formation d'un montant total de 107 039 dollars (8 503 865 BDT) au Fonds mondial. Des agents du Récipiendaire ont falsifié des factures et des registres d'inventaire, utilisé de façon abusive de factures vierges et contrefait des signatures.

Utilisation de factures vierges de fournisseurs pour fabriquer des justificatifs

Le BIG a découvert trois factures vierges à l'entête de deux fournisseurs de matériels de formation dans l'ordinateur du Responsable des statistiques du Récipiendaire. Les factures vierges portaient l'entête de deux fournisseurs d'articles de papeterie qui sont supposés avoir fourni au Récipiendaire des sacs, des stylos et des carnets pour les activités de formation. Le BIG a découvert d'autres factures transmises pour paiement des deux fournisseurs dont des factures vierges étaient dans l'ordinateur du Responsable des statistiques.

Neuf agents du Récipiendaire œuvrant à l'organisation d'activités de formation ont fourni des échantillons d'écriture manuscrite. L'enquête a permis de découvrir des documents de fournisseurs comportant une écriture manuscrite similaire à celle du Responsable des statistiques, du Caissier et de la Secrétaire du Directeur du Récipiendaire. Les documents comportant l'écriture manuscrite des trois agents du Récipiendaire étaient frauduleux. L'écriture manuscrite figurant sur la majorité des documents (86 % des documents examinés) correspondait à celle du Responsable des statistiques (pièces jointes 1 à 3, justificatifs de matériels de formation comportant l'écriture manuscrite des agents du Récipiendaire).

Le BIG a identifié 43 notes de frais antidatées suspectes. Les notes comportaient également une écriture manuscrite similaire à celle du Responsable des statistiques du Récipiendaire. Une analyse plus approfondie des justificatifs de cinq fournisseurs de matériels de formation différents a révélé qu'ils comportaient la même écriture manuscrite. Le BIG a présenté des échantillons des documents aux fournisseurs qui étaient supposés les avoir émis. Aucun des fournisseurs n'a pu authentifier ces documents. Trois des fournisseurs ont reconnu que les modèles de facture semblaient authentiques, mais n'ont pas reconnu l'écriture manuscrite ni les signatures.

Le BIG conclut que tous les documents justificatifs comportant l'écriture manuscrite de l'agent du Récipiendaire et une écriture manuscrite similaire entre les différents fournisseurs sont frauduleux. Leur montant total représente 98 871 dollars (7 854 900 BDT)¹⁹. Ce montant n'est pas conforme et donc potentiellement recouvrable. Les documents identifiés comme frauduleux sont pour la plupart supposés avoir été émis par deux fournisseurs d'articles de papeterie dont des factures vierges ont été découvertes dans l'ordinateur du Responsable des statistiques du Récipiendaire.

Certains documents de fournisseurs ne comportaient pas de numéro de série de référence. Ces documents ont été considérés comme frauduleux car les documents authentiques du fournisseur comportent des numéros de série de référence. Un représentant du fournisseur n'a pas pu expliquer pourquoi les documents ne comportaient pas de numéros de série de référence. La majorité des documents comportaient aussi une écriture manuscrite similaire à celle du Responsable des statistiques et à celle du Caissier du Récipiendaire. Le montant total des documents frauduleux ne comportant pas de numéros de série de référence s'élève à 6 492 dollars (515 815 BDT).

Le BIG a considéré comme frauduleux 85 documents justificatifs prétendument émis par un fabricant de banderoles pour le Récipiendaire. Ce fabricant a indiqué qu'il n'était pas en affaires avec le Récipiendaire durant la période couverte par l'enquête (juillet 2015-septembre 2016). Il a déclaré ne pas avoir travaillé avec le Récipiendaire depuis 2012. Les documents représentent un total de 1 485 dollars (118 000 BDT).

¹⁹ Les documents frauduleux comportant l'écriture manuscrite d'un agent du Récipiendaire représentent 44 400 dollars (3 527 440 BDT) et les documents frauduleux comportant une écriture manuscrite similaire entre différents fournisseurs représentent 54 471 dollars (4 327 460 BDT).

L'enquête a aussi découvert des preuves indiquant que le Récipiendaire répartissait des achats directs en numéraire en nombreux lots de matériels de formation afin d'éviter un contrôle et une surveillance supplémentaires imposés aux achats concurrentiels. Comme indiqué dans les Règles relatives aux marchés publics de 2008, Annexe II, les achats directs en numéraire sont limités à un montant cumulé annuel maximal de 2 517 dollars (200 000 BDT) et ne doivent pas dépasser 189 dollars (15 000 BDT) par achat. Cependant, le Récipiendaire a enfreint ces règles en réalisant plusieurs achats d'un montant supérieur à 2 517 dollars (200 000 BDT) à une date donnée.

L'infraction par les cadres du Récipiendaire des Règles relatives aux marchés publics de 2008 du gouvernement du Bangladesh et des procédures opérationnelles standard de gestion financière du Récipiendaire, qui imposent le respect des règles publiques, a entraîné une absence de supervision et de surveillance qui a facilité la création, par des agents du Récipiendaire, de documents falsifiés.

Le Directeur et le Gestionnaire de programme ont approuvé les états des dépenses en apposant leur cachet et en signant tous les documents justificatifs lors de la vérification et de l'approbation des achats. Les cadres du Récipiendaire sont pleinement impliqués concernant ces achats dont ils avaient totalement connaissance. Par conséquent, le Directeur et le Gestionnaire de programme du Récipiendaire sont responsables et comptables de ces achats.

Écritures falsifiées au niveau des registres et des certificats de réception et de paiement du magasin

Afin de masquer l'achat frauduleux de matériels de formation, des agents du Récipiendaire ont falsifié les reçus relatifs à ces matériels dans les registres du magasin central de Shyamoli du Récipiendaire et avec des faux certificats du Comité de suivi du Récipiendaire.

L'enquête a découvert que des matériels de formation n'avaient jamais été livrés physiquement au magasin central et jamais délivrés aux bureaux de district du ministère de la Santé. Les membres du personnel du magasin central ont indiqué aux enquêteurs du BIG qu'ils saisissaient la réception des matériels de formation dans les registres en se basant sur les documents qui leur étaient remis par le Responsable des statistiques du Récipiendaire, l'Opérateur en charge des photocopies, le Caissier et la Secrétaire du Directeur. Cependant, ces saisies étaient effectuées sans que le magasin central ait effectivement reçu les produits. Ces documents comportaient les signatures des cadres du Récipiendaire, ce qui incitait les membres du personnel du magasin central à penser que les transactions étaient déjà approuvées par les superviseurs du Récipiendaire.

Les responsables du Récipiendaire qui siégeaient au Comité de suivi ont faussement certifié la réception des matériels de formation. Les signatures figurant sur leurs certificats étaient antidatées pour correspondre aux dates des faux achats. Cette situation est confirmée par le fait que certaines écritures des registres du magasin n'étaient pas saisies dans un ordre chronologique.

Le Responsable des statistiques et l'Opérateur en charge des photocopies du Récipiendaire ont falsifié des documents des fournisseurs avec des certificats de paiement afin de donner l'impression que les matériels de formation étaient achetés et les fournisseurs réglés. L'enquête conclut que tous les documents des fournisseurs assortis de certificats de paiement falsifiés sont frauduleux²⁰.

Fraude facilitée par l'absence de surveillance d'un compte bancaire

Le Récipiendaire utilisait et gérait un compte bancaire pour la formation au nom du Gestionnaire adjoint du programme. Il s'agissait d'un compte bancaire appartenant au gouvernement sur lequel une somme de 577 365 dollars (45 868 776 BDT) a été virée du compte bancaire du Fonds mondial pour le Récipiendaire durant la période considérée. Dans la mesure où ce compte était la propriété du gouvernement, les prestataires d'assurance du Fonds mondial n'y avaient pas accès. Ce dispositif est en infraction avec le droit d'accès aux documents programmatiques prévu par le Règlement relatif aux subventions du Fonds mondial²¹.

²⁰ Le montant total des documents de fournisseurs identifiés comme assortis d'un certificat de paiement falsifié s'élève à 191 dollars (15 150 BDT).

²¹ La section 7.6 impose à tous les récipiendaires de subventions « un accès illimité à tout moment [] aux livres et registres du programme et à tout autre documentation relative au programme... » Règlement relatif aux subventions du Fonds mondial (2014).

Tous les achats du siège de matériels de formation ont été payés par débit de ce compte. Les procédures opérationnelles standard de gestion financière du Récipiendaire prévoient qu'un « compte bancaire ouvert pour gérer les fonds de subvention du Fonds mondial doit être suivi par trois signataires dont notamment le Gestionnaire de programme, le Directeur et le Gestionnaire adjoint de programme en charge des finances et de l'administration. Tous les chèques doivent être signés conjointement par deux signataires sur trois au moins ».

Contrairement aux dispositions des procédures opérationnelles standard, le compte bancaire pour la formation au nom du Gestionnaire adjoint de programme ne comptait qu'un seul signataire qui était aussi responsable de l'initiation, l'approbation et la comptabilisation de l'ensemble des dépenses liées aux formations. Tous les chèques tirés sur ce compte bancaire ne comportaient qu'une seule signature.

Le Récipiendaire a retiré des espèces du compte, mais n'a pas tenu de registre ou de livre de caisse pour comptabiliser les montants retirés qui étaient ensuite conservés au sein du Récipiendaire avant d'être utilisés. Les espèces étaient conservées dans le bureau du Responsable des statistiques ou celui de la Secrétaire du Directeur du Récipiendaire. Elles étaient ensuite utilisées pour payer des dépenses liées aux formations, notamment des matériels de formation, des services liés aux formations, des honoraires, des indemnités journalières et des indemnités de déplacement. Une fois l'activité de formation achevée, le responsable du Récipiendaire désigné compilait des états appropriés des dépenses.

Il n'existait pas de mécanisme formel pour suivre, gérer et comptabiliser leur utilisation, à l'exception des justificatifs qui étaient joint aux états des dépenses. Le Service financier du Récipiendaire et les prestataires d'assurance du Fonds mondial ne surveillaient pas le compte bancaire pour la formation ouvert au nom du Gestionnaire adjoint du programme et ce compte n'a pas été audité. Les cadres du Récipiendaire et son Service financier avaient connaissance de l'existence du compte et de la façon dont il était géré. Cependant, rien n'a été fait pour atténuer les risques potentiellement induit par le mode d'utilisation de ce compte bancaire.

Un consultant financier international, dont la mission a été financée par le Fonds mondial, a été chargé de fournir une assistance technique au Récipiendaire pour la gestion financière, de conseiller et guider le personnel, de gérer les aspects financiers et les questions de conformité, et de fournir des orientations sur la tenue et la gestion de l'ensemble des registres comptables des programmes de subvention du Fonds mondial. Il a déclaré qu'il était conscient que les agents du Récipiendaire ne respectaient pas les procédures opérationnelles standard de gestion financière relatives à l'approbation des dépenses. Il savait que le compte bancaire était utilisé depuis 2012. Malgré cela, le consultant n'a informé les auditeurs externes de ces infractions aux procédures qu'en septembre 2016, soit près d'un an après sa première identification des risques potentiels.

L'agent local du Fonds – qui avait aussi connaissance de l'existence du compte bancaire – a attendu pendant cinq ans avant d'alerter le Fonds mondial en octobre 2016. Dans la mesure où il s'agissait d'un compte appartenant aux pouvoirs publics, son examen et son contrôle ne faisaient pas partie des attributions de l'agent local du Fonds. Cependant, l'agent n'a pas signalé qu'aucun cosignataire n'était responsable du compte et que des fonds de subvention étaient virés sur un compte sur lequel le Fonds ne pouvait opérer aucun contrôle. Le Récipiendaire a retiré 491 136 dollars (39 018 298 BDT) en espèces du compte pour la formation du Gestionnaire adjoint du programme durant la période considérée. Le Récipiendaire a affirmé que c'était pour acheter des matériels de formation. Cependant, l'enquête a permis de déterminer que ces achats étaient justifiés par des documents falsifiés. Le fait que l'agent local du Fonds n'ait pas informé le Fonds mondial de l'existence de ce compte bancaire a empêché la mise en place de mécanismes d'atténuation des risques qui auraient pu combler cette lacune au niveau de l'assurance.

Combinée à l'absence de surveillance efficace et de comptabilisation appropriée des opérations et de la gestion du compte bancaire pour la formation du Gestionnaire adjoint du programme, l'infraction par les cadres du Récipiendaire des procédures opérationnelles standard de gestion financière a fourni à des agents du Récipiendaire l'opportunité de falsifier des justificatifs pour des dépenses relatives à des formations, ce qui a facilité la fraude identifiée dans la présente enquête.

Tableau 1 : Résumé des montants frauduleux identifiés considérés comme non conformes et potentiellement recouvrables :

Documents frauduleux	Montant US\$	Montant BDT
Documents comportant l'écriture manuscrite d'agents du Réciendaire	44 400	3 527 440
Documents comportant une écriture manuscrite similaire entre différents fournisseurs	54 471	4 327 460
Documents ne comportant pas de numéros de série de référence	6 492	515 815
Documents de fournisseurs n'ayant pas été en affaires avec le Réciendaire durant la période considérée	1 485	118 000
Documents assortis de faux certificats de paiement	191	15 150
Montant total	107 039	8 503 865

Action convenue de la Direction 1

En s'appuyant sur les constatations du présent rapport, le Secrétariat du Fonds mondial définira et cherchera à obtenir un montant de recouvrement approprié. Ce montant sera déterminé par le Secrétariat en fonction de son évaluation des droits et obligations légaux applicables et de son appréciation liée à sa recouvrabilité.

Action convenue de la Direction 2

Le Secrétariat du Fonds mondial demandera au Réciendaire de prendre des mesures appropriées à l'encontre des individus que le présent rapport a identifiés comme responsables des pertes potentiellement recouvrables. L'objectif est de minimiser le risque que ces individus aient un impact préjudiciable sur la mise en œuvre des programmes ou utilisent de façon abusive des fonds de subvention à l'avenir.

Action convenue de la Direction 3

Le Secrétariat du Fonds mondial travaillera avec le réciendaire principal pour veiller à la mise en œuvre de contrôles révisés et améliorés de la gestion financière, lesquels seront vérifiés par l'agent local du Fonds de la façon suivante :

- (a) En procédant à des contrôles ponctuels réguliers et permanents pendant le reste de la durée de la subvention existante et pendant les périodes de subvention suivantes afin de s'assurer que les contrôles de la gestion financière soient mis en œuvre et respectés.
- (b) En procédant à des contrôles ponctuels réguliers et inopinés au niveau central et sur le terrain afin de contrôler les activités programmatiques et les dépenses qui y sont associées.

4.2 Achats frauduleux de matériels liés aux formations au niveau des districts pour un montant total de 2 341 dollars

Le Récipiendaire a frauduleusement facturé au Fonds mondial des dépenses liées à des achats pour des formations au niveau des districts d'un montant total de 2 341 dollars (185 950 BDT). Les agents du Récipiendaire dans les districts ont falsifié des justificatifs, comme des factures de fournisseurs et des notes de frais, afin de surfacturer des travaux d'impression et de photocopie, et de gonfler le nombre de banderoles fournies.

Le Récipiendaire exerce des activités de programmes de formation dans 64 bureaux de district du ministère de la Santé. Il dispose d'agents dans tous les bureaux de district du ministère de la Santé qui sont chargés d'organiser et de diriger des activités de formation en son nom. En s'appuyant sur les constatations de l'agent local du Fonds de 2016, le BIG a examiné les achats relatifs aux formations des districts de Lalmonirhat et Rangpur.

Bureau du district de Lalmonirhat du ministère de la Santé

Le Responsable des statistiques du Bureau du district de Lalmonirhat du ministère de la Santé était responsable de l'achat des matériels de formation du Récipiendaire. Le BIG a fourni des échantillons des documents à trois des fournisseurs les plus fréquemment sollicités qui étaient censés avoir fourni des biens et services à ce bureau. Deux des fournisseurs n'ont pas pu authentifier les documents. Ils ont reconnu que les modèles des factures étaient authentiques et indiqué qu'ils ne reconnaissaient ni l'écriture manuscrite ni les signatures.

Les prix mentionnés sur les documents étaient plus élevés que ceux normalement facturés pour la fabrication de banderoles par le premier fournisseur. Durant les deux années précédentes, le premier fournisseur avait vendu deux banderoles par an au bureau de district du ministère de la Santé, nombre inférieur à ce que prétendaient les documents d'achat relatifs à ce bureau. Selon le deuxième fournisseur, les prix mentionnés sur les documents ont également été gonflés. Les prix du deuxième fournisseur pour les travaux de photocopie et de tirage de photographies étaient moins chers de 25 % et 50 %, respectivement. Le BIG conclut que le bureau de district du ministère de la Santé a gonflé de 1 215 dollars (95 500 BDT)²² la quantité et le prix des matériels de formation achetés. Le BIG considère que le gonflement du montant des matériels de formation du premier fournisseur est non conforme et potentiellement recouvrable.

Bureau du district de Rangpur du ministère de la Santé

L'organisateur de programme du bureau du district de Rangpur du ministère de la Santé était chargé de l'achat des matériels de formation du Récipiendaire. Le BIG a fourni des échantillons des documents aux trois fournisseurs les plus fréquemment sollicités qui étaient censés avoir fourni des biens et services. Deux des fournisseurs n'avaient pas été en affaires avec le bureau de district du ministère de la Santé au cours des quatre années précédentes. Ils ont reconnu que les modèles de documents étaient similaires aux leurs, mais ils n'avaient pas fourni de services au bureau durant la période considérée.

Le troisième fournisseur ne connaissait pas le bureau de district du ministère de la Santé. Il a reconnu la facture mais n'a pas pu identifier l'écriture manuscrite. L'inauthenticité de la facture a été confirmée par le fait qu'elle ne précisait pas les dimensions de la banderole, ce qui est normalement stipulé sur une facture authentique du fournisseur.

Le bureau de district du ministère de la Santé a faussement prétendu avoir conclu des contrats avec les trois fournisseurs pour l'achat de matériels de formation d'un montant de 1 126 dollars (95 450 BDT) durant la période considérée. Par conséquent, le montant total est non conforme et potentiellement recouvrable.

²² Montant des frais de production des banderoles gonflé de 1 089 dollars (86 500 BDT) et montant des frais de photocopie et de tirage de photographies gonflé de 126 dollars (10 000 BDT).

4.3 Demandes frauduleuses d'honoraires et d'indemnités journalières au siège du Récipiendaire d'un montant total de 1 931 dollars

Le Récipiendaire prétend avoir payé des indemnités journalières et des honoraires à des agents de son siège pour des activités de formation au niveau des districts financées par le Fonds mondial, activités auxquelles ces agents n'ont pas assisté. L'enquête a découvert que les agents réclamaient frauduleusement des paiements d'indemnités journalières et d'honoraires en complément des salaires payés par le gouvernement au titre de leur emploi au sein du Récipiendaire.

Des paiements d'indemnités journalières et d'honoraires de 899 dollars (71 400 BDT) ont été effectués au profit d'agents du siège, comme des agents de ménage, des gardiens de nuit et des électriciens, qui n'ont pas participé aux activités de formation des districts. Ces paiements étaient joints à d'autres justificatifs relatifs à des matériels de formation et ont en définitive été approuvés par les cadres du Récipiendaire.

Dans la pratique, les agents de service du siège du Récipiendaire n'assistent pas aux formations au niveau des districts ni aux réunions de suivi trimestrielles. Cependant, le Récipiendaire a transmis des bordereaux de dépenses qui indiquaient le contraire. En outre, certains agents de service du Récipiendaire avaient reçu des paiements d'indemnités journalières pour avoir assisté à deux séances de formation dans deux districts différents à la même date. La Secrétaire du Directeur a organisé les paiements des indemnités journalières aux agents de service du siège du Récipiendaire. Elle a indiqué au BIG que le personnel de service du gouvernement au Récipiendaire avait reçu ces paiements parce que leurs salaires étaient inférieurs aux salaires payés par le Fonds mondial.

Le Récipiendaire a prétendu avoir payé les honoraires de deux responsables médicaux pour leur participation à des formations au niveau des districts. Le BIG a confirmé que les deux responsables médicaux n'avaient pas assisté aux supposées formations et n'avaient pas reçu les honoraires relatifs aux formations. Les montants relatifs aux deux responsables médicaux ont été réclamés au Récipiendaire dans une lettre de recommandation du Fonds mondial datée du 23 mai 2016. Le montant total réclamé de 1 032 dollars (82 000 BDT) a été remboursé à la subvention le 13 juillet 2017.

Par conséquent, le BIC considère que le solde de 899 dollars (71 400 BDT) relatif au paiement des indemnités journalières aux agents de service du Récipiendaire est potentiellement recouvrable.

5. Récapitulatif des actions convenues

Action convenue de la Direction	Date cible	Titulaire	Catégorie
1. Le Secrétariat du Fonds mondial définira et cherchera à obtenir un montant de recouvrement approprié. Ce montant sera déterminé par le Secrétariat en fonction de son évaluation des droits et obligations légaux applicables et de son appréciation liée à sa recouvrabilité.	30 juin 2018	Président du Comité des recouvrements	Risques financiers et fiduciaire
2. Le Secrétariat du Fonds mondial demandera au Récipiendaire de prendre des mesures appropriées à l'encontre des individus que le présent rapport a identifiés comme responsables des pertes potentiellement recouvrables. L'objectif est de minimiser le risque que ces individus aient un impact préjudiciable sur la mise en œuvre des programmes ou utilisent de façon abusive des fonds de subvention à l'avenir.	30 juin 2018	Directeur de la division de la gestion des subventions	Risques de gouvernance, de supervision et de gestion
3. Le Secrétariat du Fonds mondial travaillera avec le Récipiendaire pour veiller à la mise en œuvre de contrôles révisés et améliorés de la gestion financière, lesquels seront vérifiés par l'agent local du Fonds de la façon suivante : (a) En procédant à des contrôles ponctuels réguliers et permanents pendant le reste de la durée de la subvention existante et pendant les périodes de subvention suivantes afin de s'assurer que les contrôles de la gestion financière soient mis en œuvre et respectés. (b) En procédant à des contrôles ponctuels réguliers et inopinés au niveau central et sur le terrain afin de contrôler les activités programmatiques et les dépenses qui y sont associées.	30 juin 2018	Directeur de la division de la gestion des subventions	Risques de gouvernance, de supervision et de gestion

Annexe A : Méthodologie

Pourquoi enquêtons-nous ? : Quelle que soit leur forme, les actes répréhensibles menacent la mission du Fonds mondial de mettre un terme aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Ils fragilisent les systèmes de santé publique et facilitent les abus à l'encontre des droits humains, ce qui affecte en définitive la qualité et la quantité des interventions nécessaires pour sauver des vies. Ces actes se traduisent par des détournements de fonds, de médicaments et d'autres ressources des pays et des communautés qui en ont besoin, limitent l'impact des initiatives et grèvent la confiance, laquelle est au cœur du modèle de partenariat multipartite du Fonds mondial.

Sur quoi enquêtons-nous ? : Le BIG est mandaté pour enquêter sur toute utilisation qui est faite des fonds du Fonds mondial, que ce soit par son Secrétariat, les bénéficiaires des subventions ou leurs fournisseurs. Les enquêtes du BIG identifient les cas d'actes répréhensibles, tels que la fraude, la corruption et d'autres types de non-respect des accords de subvention. La Politique de lutte contre la fraude et la corruption du Fonds mondial²³ expose les grandes lignes des pratiques prohibées susceptibles de faire l'objet d'enquêtes.

Les enquêtes du BIG visent à :

- (i) identifier la nature spécifique et la portée des actes répréhensibles affectant les subventions du Fonds mondial,
- (ii) identifier les entités responsables de tels méfaits,
- (iii) déterminer le montant des fonds de subvention susceptible d'avoir été affecté par des actes répréhensibles, et
- (iv) placer le Fonds mondial dans la meilleure position pour obtenir des recouvrements et prendre des mesures correctives et préventives, en identifiant les lieux où les fonds détournés ont été employés ou les usages qui en sont faits.

Les enquêtes menées par le BIG sont à caractère administratif et non pénal. Il incombe aux bénéficiaires de prouver qu'ils ont utilisé les fonds de subvention conformément aux dispositions des accords de subvention. Les constatations du BIG sont fondées sur des faits et des analyses liées, lesquelles peuvent consister à tirer des conclusions raisonnables de faits établis. Les constatations sont fondées sur une prépondérance d'éléments de preuve. Le BIG prend en considération toutes les informations disponibles, y compris les éléments inculpatives et disculpatives²⁴. En tant qu'organe administratif, le BIG est dépourvu de pouvoirs d'application des lois. Il ne peut pas prononcer d'assignation ou engager d'action pénale. Ainsi, sa capacité à obtenir des informations est limitée aux droits acquis au titre des accords conclus entre les bénéficiaires et le Fonds mondial, et à la bonne volonté des témoins et des autres parties intéressées à fournir des informations.

Le BIG fonde ses enquêtes sur les engagements contractuels souscrits par les bénéficiaires et les fournisseurs. Les bénéficiaires principaux sont contractuellement liés au Fonds mondial concernant l'utilisation de l'ensemble des fonds de subvention, y compris ceux décaissés au profit des sous-bénéficiaires et payés aux fournisseurs. Le Code de conduite des fournisseurs²⁵ et le Code de conduite des bénéficiaires du Fonds mondial établissent des principes supplémentaires que les fournisseurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter. Les Directives pour l'établissement des budgets du Fonds mondial définissent généralement la manière dont les dépenses doivent être approuvées et justifiées pour être reconnues comme conformes aux conditions des accords de subvention.

²³ (16 novembre 2017) Disponible à l'adresse https://www.theglobalfund.org/media/6960/core_combatfraudcorruption_policy_en.pdf.

²⁴ Ces principes sont conformes aux Lignes directrices uniformes applicables aux enquêtes de la Conférence des enquêteurs internationaux, juin 2009, disponibles à l'adresse : http://www.conf-int-investigators.org/?page_id=13, consulté le 1^{er} décembre 2017.

²⁵ Code de conduite des fournisseurs du Fonds mondial (15 décembre 2009), § 17-18, disponible à l'adresse :

https://www.theglobalfund.org/media/6893/corporate_codeofconductforsuppliers_policy_fr.pdf, et Code de conduite des bénéficiaires des ressources du Fonds mondial (16 juillet 2012), §1.1 et 2.3, disponible à l'adresse :

https://www.theglobalfund.org/media/6013/corporate_codeofconductforrecipients_policy_fr.pdf?u=636486807030000000. Note : Les subventions sont habituellement assujetties aux Conditions générales du Fonds mondial et aux Conditions de l'accord de subvention du programme, ou au Règlement relatif aux subventions (2014), qui intègre le Code de conduite des bénéficiaires et impose l'utilisation du Code de conduite des fournisseurs. Les conditions peuvent toutefois varier dans certains accords de subvention.

Sur qui enquêtons-nous ? : Les enquêtes du BIG portent sur les bénéficiaires principaux et les sous-bénéficiaires, les instances de coordination nationales et les agents locaux du Fonds, ainsi que sur les fournisseurs et les prestataires de services. Les enquêtes du BIG couvrent aussi les activités du Secrétariat qui utilisent des fonds²⁶. Bien que le BIG n'entretienne habituellement pas de relations directes avec les fournisseurs du Secrétariat ou des bénéficiaires, la portée²⁷ de ses travaux englobe leurs activités relatives à la fourniture de biens et de services. Pour accomplir sa mission, le BIG a besoin de l'entière coopération de ces fournisseurs pour avoir accès aux documents et aux responsables²⁸.

Sanctions applicables en cas d'identification de pratiques prohibées : Lorsque l'enquête identifie des pratiques prohibées, le Fonds mondial est en droit de chercher à obtenir le recouvrement des fonds de subvention affectés par l'infraction contractuelle concernée. Le BIG a pour mission de découvrir des faits et ne décide pas de la manière dont le Fonds mondial fera appliquer ses droits. Il ne prend ni décision judiciaire ni sanction²⁹. Il incombe au Secrétariat de décider des mesures de gestion à prendre ou des recours contractuels à mettre en œuvre en réponse aux constatations de l'enquête.

Cependant, l'enquête quantifiera l'ampleur des dépenses non conformes, y compris les montants que le BIG considère comme recouvrables. Sa proposition de recouvrement est basée sur :

- (i) les montants pour lesquels rien ne permet raisonnablement de garantir que les biens ou services seront livrés (dépenses non justifiées, dépenses frauduleuses, ou autres dépenses irrégulières pour des biens ou services dont la livraison n'est pas garantie),
- (ii) les montants qui constituent des surfacturations entre le prix payé et les prix de marché pour des biens ou services comparables, ou
- (iii) les montants engagés qui n'entrent pas dans le champ de la subvention, pour des biens et services non inclus dans les plans de travail et les budgets ou dépenses approuvés au titre des budgets approuvés.

Comment le Fonds mondial prévient la récurrence des actes répréhensibles : À la suite d'une enquête, le BIG et le Secrétariat approuvent des actions de la Direction destinées à atténuer les risques inhérents aux pratiques prohibées pour le Fonds mondial et les activités de ses bénéficiaires. Le BIG peut saisir les autorités nationales afin qu'elles poursuivent les délits ou autres infractions aux lois nationales et, si nécessaire, assiste lesdites autorités en fonction des besoins tout le long de la procédure, le cas échéant.

²⁶ Charte du Bureau de l'Inspecteur général (19 mars 2013), § 2, 9.5, 9.6, 9.7 et 9.9, disponible à l'adresse : https://www.theglobalfund.org/media/3026/oig_officeofinspectorgeneral_charter_en.pdf

²⁷ Charte du Bureau de l'Inspecteur général, § 2 et 17.

²⁸ Code de conduite des fournisseurs du Fonds mondial, § 16-19.

²⁹ Charte du Bureau de l'Inspecteur général, § 8.1.

Annexe B : Pièces jointes

Pièce jointe 1 : Factures de fournisseur comportant l'écriture manuscrite du Responsable des statistiques du Récipiendaire

activity name: Conduct Routine Supervision at Central level

Sl. No.	Description	Quantity	Date	Amount
1	...	250	...	50,000
2	...	250	...	50,000
3	...	250	...	50,000

20/10/2009


200	200	200	200	200
200	200	200	200	200
200	200	200	200	200

22	22	22	22	22
22	22	22	22	22
22	22	22	22	22

Pièce jointe 2 : Facture de fournisseur comportant l'écriture manuscrite du Caissier du Réciendaire

On its amount published the main development of the 2017. The global budget projects budgeted to grow by a further 0.9 percent in FY 2018 and expects it to remain stable in the next financial year.

The report also states that Bangladesh's economic growth is projected to expand in FY 2018 and inflation is low.


 104 1000 000000
 MDDC (D.H.) 1000000
 Dhaka

lender

Program

Bangladesh

Manager

TAX

Landed

Dhaka

Dhaka

(Cash Memo)

No. 1855 Date: 15-01-16

From: Bangladesh Program TO: [Redacted]

Multiple [Redacted] Dhaka

Sl. No.	Description	Quantity	Rate	Amount
1.	Print exp.			(1000)
Total				1855

VA should never exceed and not be below base For this computer generated

Pièce jointe 3 : Facture de fournisseur comportant l'écriture manuscrite de la Secrétaire du Directeur du Récipiendaire

The image shows a handwritten note on the left, a list of items in the middle, and a scanned invoice on the right. Red lines connect the handwritten text to the corresponding items in the list and the invoice.

Handwritten Note (Left):

In its annual publications the Asian Development Outlook 2017 the global leader projects Bangladesh to grow by a moderate 6.9 percent in FY 2017 and expects it to remain unchanged in its next fiscal year.

The report says that Bangladesh's current account surplus expanded in FY 2016 and inflation slowed.

Secretary, MBDC
06-04-2017

Item List (Middle):

- Envelope
- BROWN
- Cost
- Board
- Board

Invoice (Right):

445441 Date: 12/07/14
Name: Program Manager, TD
Address: Dhaka, Mirpur, Dhaka

Sl. No.	Description	Qty	Rate	Amount
1.	A4 Envelope	200	30	6000
2.	White Envelope	100	30	3000
3.	Double Punching Machine	200	1500	300000
4.	High Life Machine	500	100	50000
5.	Green Cost Paper	200	120	24000
6.	Green Machine Paper	500	400	200000

Total: 1000000

Divide: Four Thousand Nine Hundred & Thirty

Annexe C : Résumé des réponses

Le 27 septembre 2017, le BIG a communiqué au Récipiendaire, au consultant financier international du Récipiendaire et à l'agent local du Fonds une copie de l'état des constatations de la présente enquête. L'état présente l'ensemble des faits et constatations concernés à l'appui du présent rapport final. Le consultant financier international et l'agent local du Fonds ont répondu dans les délais convenus. Le Récipiendaire n'a fourni aucune réponse au BIG.

Le BIG a dûment pris en considération tous les points soulevés par les personnes ayant répondu et des révisions appropriées ont été apportées aux constatations du présent rapport final. Le BIG est ensuite passé à l'étape suivante de l'enquête conformément à son [Modèle d'engagement des parties prenantes](#).